

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 06023  
Numéro SIREN : 808 211 270  
Nom ou dénomination : 3D COPIER

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2023 sous le numéro de dépôt 11831

**3D COPIER**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital social de 3 000 €  
Siège social : 4 Avenue Lelièvre 93600 AULNAY SOUS BOIS  
RCS BOBIGNY 808 211 270

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE DIVIDENDES  
DU 24 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 24 avril,  
À onze heures.

Les actionnaires de 3D COPIER, Société par actions simplifiée au capital de TROIS MILLE (3 000 €), divisé en MILLE (1 000) actions de TROIS (03) euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire Annuelle, au 4 Avenue Lelièvre 93600 AULNAY-SOUS-BOIS, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires et le président présents en entrant en séance.

Sont présents :

- La société NAUTILUS.....255 actions
- La société KB INVEST .....225 actions
- La société BELVEDERE.....225 actions
- La société AQUANAUT.....225 actions
- Monsieur MERGHENI Maroine.....100 actions
- Monsieur LOZYNSKI Sébastien, Président

Seuls actionnaires de la Société et représentants en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur LOZYNSKI Sébastien**, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

- Distribution exceptionnelle de dividendes
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

m  
MS  
SL KB

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Rapport de gestion et comptes annuels

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de faire un versement de dividendes aux actionnaires de la société **à l'exception de Monsieur MERGHENI Maroine** une somme de SOIXANTE MILLE (60 000) Euros.

La répartition se fait comme suit :

|                              |                     |
|------------------------------|---------------------|
| ➤ La société NAUTILUS.....   | 15 000 Euros        |
| ➤ La société KB INVEST ..... | 15 000 Euros        |
| ➤ La société BELVEDERE.....  | 15 000 Euros        |
| ➤ La société AQUANAUT.....   | 15 000 Euros        |
| <b>Total.....</b>            | <b>60 000 Euros</b> |

***L'assemblée adopte cette résolution.***

#### DEUXIEME RESOLUTION

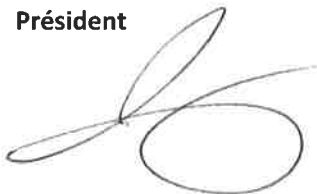
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

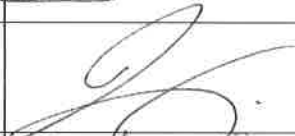
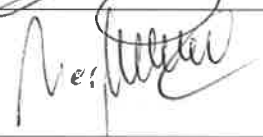
**Monsieur LOZYNSKI Sébastien**  
**Président**



MM. KB  
82 MS

**3D COPIER**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital social de 3 000 €  
Siège social : 4 Avenue Lelièvre 93600 AULNAY SOUS BOIS  
RCS BOBIGNY 808 211 270

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE DIVIDENDES  
DU 24 AVRIL 2023**

| Nom                         | Nombre<br>D'ACTIONS | Nombre<br>de Voix | Signature                                                                             |
|-----------------------------|---------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| La société AQUANAUT         | 225                 | 225               |   |
| La société KB INVEST        | 225                 | 225               |   |
| La société BELVEDERE        | 225                 | 225               |  |
| La société NAUTILUS         | 225                 | 225               |  |
| Monsieur MERGHENI Maroine   | 100                 | 100               |  |
| Monsieur LOZYNSKI Sébastien | 00                  | 00                |  |

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à CINQ (5) actionnaires présents ou représentés et le président possédant l'ensemble des actions.

**Monsieur LOZYNSKI Sébastien**  
**Président**

